LE DÉPARTEMENT

ROUTES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1/2/2023

LE DÉPARTEMENT DU VAR RÉALISE DES TRAVAUX DE

DÉBROUSSAILLEMENT ET D'ABATTAGE D'ARBRES

Communes de Lorgues et Saint-Antonin-du-Var

LES TRAVAUX SERONT RÉALISÉS DE JOUR ENTRE LE 6 FÉVRIER ET LE 7 MARS 2023 DE 7 H À 17 H.

Dans le cadre de la lutte « Feux de forêt », le Département du Var procède au débroussaillement des routes départementales, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant règlement permanent du débroussaillement obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var (mis à jour le 8 août 2019).

À NOTER

▶ Pour plus d'information sur les conditions de circulation sur le réseau routier départemental, vous pouvez consulter le site du Département : **www.var.fr/routes/info-route**

CONTACTS

▶ **Lilia CACCIA**
Tél. 07 86 46 55 29

▶ **Roxane BEAUVAIS**
Tél. 06 10 74 23 13

▶ **Émilie de la BOUVRIE**
Tél. 06 20 14 56 36

presse@var.fr

Attachées de presse
Direction de la communication
Département du Var

La RD562 est considérée comme une zone d'Appui Élémentaire pour la lutte « feux de forêt ». Elle doit être débroussaillée sur 50 mètres, du PR 19+732 sur la commune de Saint Antonin au PR 24+514 sur la commune de Lorgues.

Un débroussaillement dissymétrique est prévu le long de la route départementale comme suit :

- 40 mètres / 10 mètres sur la commune de Saint-Antonin-du-Var.
- 25 mètres / 25 mètres sur la commune de Lorgues.

Les travaux ont pour objectifs de :

- faciliter l'action des services de secours pendant la lutte contre les feux de forêt,
- protéger les personnes, les biens et l'ensemble du massif.

La vitesse sera limitée à 50 km/h (de jour comme de nuit), les dépassements seront interdits sur la zone des travaux. Des ralentissements ponctuels de la circulation sont également à prévoir.

Une largeur de voie de 5,50 m sera conservée afin de permettre le passage des transports exceptionnels.

Pour leur sécurité et celle des travailleurs sur le chantier, Le Département du Var invite les usagers à la plus grande prudence et au respect de la signalisation en place.